

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 189 /PR/CAB/MAID. NNEE 1962

SOMMAIRE :
Nominations

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1961 portant constitution de la République du Dahomey,
VU la Loi N°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS :

ORIGINAL.....	I
JORD.....	I
MAID.....	8
SGAN.....	8
MFPT.....	2
SGCM.....	16
CPM.....	16
MEB.....	2
DP.....	4
CF.....	2
SP.....	10
FP.....	2
K.....	2
CD.....	I
TRESOR.....	I
INFC RADIO.....	I
INTERESSE.....	2
DEPT SUD-EST.....	I
- SUD-OUEST.....	I
S/P. POBE.....	I

DECRETE :

ARTICLE 1°- M. BALLE Thomas, certifié de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, est nommé Sous-Préfet P.I. de POBE, en remplacement de M. AIVODJI Jean qui reçoit une autre affectation.

ARTICLE 2°- M. AIVODJI Jean Sous-Préfet P.I. de POBE est nommé Sous-Préfet P.I. de BOPA en remplacement de M. HOUNKPATIN Paul.

ARTICLE 3°- Le Présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Hubert MAGA.-

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.